



COPE
 "Pourquoi
 je suis
 candidat"



REPORTAGE
 A la rencontre
 des chrétiens
 du monde



TENDANCES
 Quoi
 de neuf à
 la rentrée ?

LE FIGARO MAGAZINE

Vendredi 31 août et samedi 1^{er} septembre 2012

FONCTIONNNAIRES

Et si on
 s'attaquait
 enfin aux
 privilèges...

Avec
 les extraits
 exclusifs du
 nouveau livre
 choc de
 Zoé Shepard



Fonctionnaires Et si on s'attaquait enfin aux privilèges...

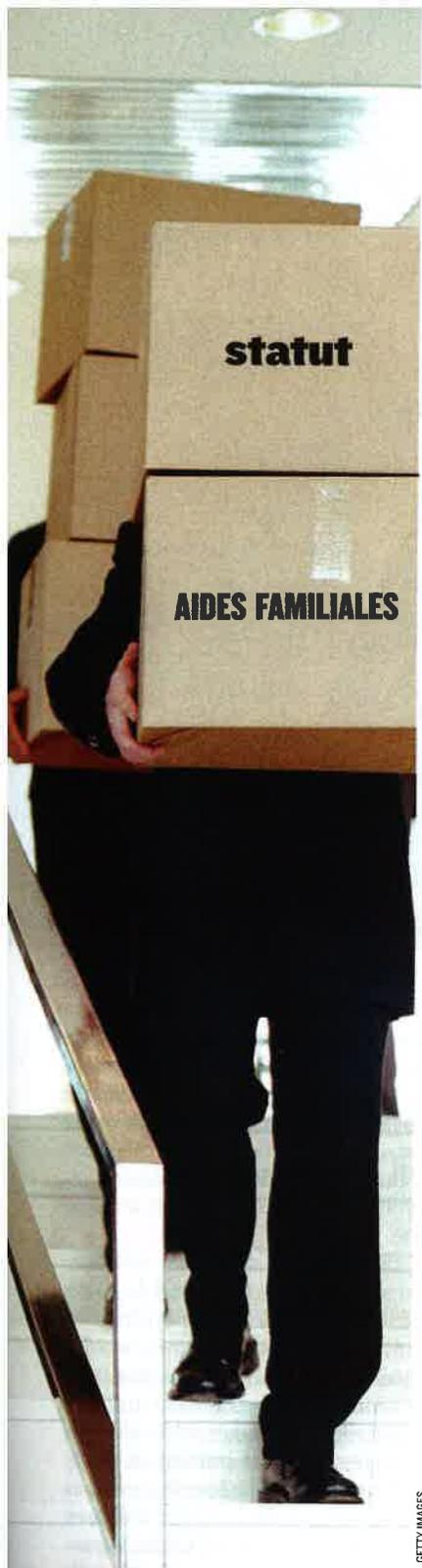
Hollande l'avait promis : les suppressions de postes dans la fonction publique, c'est fini. Pour tenir son engagement de réduction du déficit, le gouvernement n'a donc d'autre choix que d'opérer un tour de vis sans précédent sur les rémunérations. Osera-t-il ?

PAR CÉCILE CROUZEL

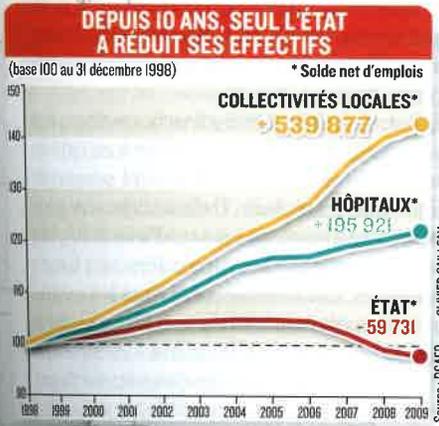
La campagne socialiste fut le temps des grandes promesses pour les fonctionnaires. Aux professeurs, François Hollande annonçait 60 000 postes de plus dans l'Education en cinq ans. A des Français inquiets, 5 000 emplois en plus dans la police, la gendarmerie et la justice sur le mandat. Le candidat PS voulait se démarquer à tout prix de Nicolas Sarkozy et de sa politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. « La casse du service public », pour reprendre les mots de la gauche, allait cesser. Las, l'entrée en fonction du gouverne-

ment Ayrault a sonné l'heure du retour à la dure réalité. La crise européenne oblige à une politique de rigueur – habilement rebaptisée « effort juste » par François Hollande.

Bien sûr, l'actuelle majorité a privilégié les hausses d'impôts pour ramener le déficit public à 4,5 % en 2012. Le gouvernement est néanmoins conscient que les marchés financiers n'accepteront plus que la France laisse filer ses dépenses publiques. Et il en a pris acte. Matignon a ainsi décidé que les dépenses de l'Etat, hors charge de la dette et des pensions de retraite, n'augmenteront pas d'un euro, de 2013 à 2015. Pour que cet objectif – qui était aussi celui du gouvernement Fillon – soit atteint, Jean-Marc Ayrault de- ...



GETTY IMAGES



Déjà, les ministères choyés font des envieux

... mande aux ministères de réduire leurs dépenses courantes et leurs subventions, mais aussi de maîtriser leur masse salariale. Une mesure à l'opposé de la tradition de la gauche mais inévitable, les rémunérations des fonctionnaires absorbant 30 % des dépenses de l'Etat.

Côté effectifs, l'équation n'est pas simple. François Hollande avait promis de mettre fin aux suppressions de postes engagées depuis cinq ans, un marqueur fort de l'ère Sarkozy (moins 150 000 postes de 2008 à 2012). Mais pas question pour autant d'augmenter le nombre total de fonctionnaires, les créations ici devant être compensées par des suppressions là. Concrètement, les ministères de l'Education, de la Justice et de l'Intérieur gagneront bien des emplois, comme annoncé. Mais pour les autres, qualifiés de « non prioritaires », c'est la douche froide : ils devront réduire leurs effectifs de 2,5 % par an. Ce qui équivaut peu ou prou à ne pas remplacer deux départs à la retraite sur trois. Soit un effort supérieur au « un sur deux » tant honni. La Défense, les Finances, les Affaires étrangères, l'Equipement ou encore l'Agriculture devront se serrer la ceinture. Tout comme les opérateurs de l'Etat (CNRS, Météo France, etc.), jusqu'ici largement épargnés par les baisses des effectifs conduites sous la droite, et à qui un « effort équivalent » (moins 2,5 %) est demandé par l'équipe Ayrault.

S'il existe des marges de manœuvre chez ces « mastodontes », de nombreux experts estiment que beaucoup de ministères sont presque « arrivés à l'os » en termes d'effectifs et que le gouvernement ne pourra aller plus loin sans réorganiser des administrations et revoir les missions de l'Etat. Une réflexion est d'ores et déjà engagée sur les sous-préfectures et une nouvelle phase de décentralisation, au profit des Régions, va être lancée début 2013. Jean-Marc Ayrault l'a dit aux préfets en juillet : décentralisation et réforme de l'Etat devront aller de pair, l'objectif étant « une action publique plus lisible, plus efficace et



Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique (ici avec Jean-Marc Ayrault), reçoit les syndicats le 4 septembre. Elle a prévenu : « Un grand moment de rigueur » les attend...

moins coûteuse en en finissant avec les doublons administratifs ».

Politiquement, l'équipe Ayrault essaie de faire passer la pilule en soutenant qu'il n'y aura pas « de coupes aveugles » dans les dépenses. Sous-entendu : comme sous Sarkozy qui avait mis en place la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour faire baisser les effectifs. « La page de la RGPP est close », a répété le Premier ministre fin juillet devant les préfets. Sauf que le « un sur deux » ne s'est jamais appliqué de façon uniforme et aveugle de 2007 à 2012. Certains ministères étaient au-delà - l'Agriculture était à 78 % de non-remplacement en 2011, les Affaires étrangères à 72 % - ; d'autres en deçà, la Culture remplaçant plus de deux postes sur trois. Surtout, pour les services concernés, une suppression de poste reste une suppression de poste, qu'elle se fasse sous le règne de la RGPP ou qu'elle soit habillée d'un autre discours !

Seule FO a commencé à râler pour l'instant

Pour l'instant, l'équipe Ayrault a un atout dans son jeu : la plupart des syndicats, qui n'avaient pas fait mystère de leur préférence pour le candidat Hollande lors de la campagne, restent très modérés dans leurs critiques. Seule FO, qui avait campé sur son indépendance, détonne. « On passe de la RGPP à la RGPP, voire à la RGPP puissance 10 dans les ministères non prioritaires », tempête Christian Grolier, de FO-Fonctionnaires.

Cette indulgence est d'autant plus étonnante que les syndicats ont bien compris que

les fonctionnaires risquaient de devoir attendre longtemps avant de bénéficier d'une augmentation générale. La ministre en charge de la Fonction publique et de la Décentralisation, Marylise Lebranchu, a mis les pieds dans le plat en juillet en évoquant un « grand moment de rigueur ». Le gouvernement n'a officiellement rendu aucune décision, et la ministre reçoit les syndicats de fonctionnaires la semaine prochaine.

Mais l'objectif qu'il s'est assigné - stabiliser en euros les dépenses de personnel de 2013 à 2015 - est impossible à tenir si le « point d'indice », qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires, n'est pas gelé. Une hausse de 1 % du point coûte en effet 800 millions d'euros par an à l'Etat. Et même 1,8 milliard à l'ensemble des finances publiques, car le point sert aussi de base à la rémunération dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Après l'avoir vilipendée, le gouvernement Ayrault va-t-il poursuivre la politique menée par son prédécesseur de droite, qui avait bloqué toute augmentation générale à partir de la mi-2010 ?

Si l'on s'en tient aux instructions données aux ministères par Matignon et à ce qui se trame à Bercy, l'exécutif actuel pourrait même aller plus loin. Il demande aux ministères de diviser par deux, d'ici à 2015, les « mesures catégorielles » accordées aux fonctionnaires. On nomme ainsi tous les avantages financiers attribués spécifiquement à telle ou telle catégorie d'agents. Ces avantages avaient augmenté lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy. La précédente majorité



LUDOVICHA

Politique salariale : les options du gouvernement

Le Figaro Magazine a demandé à la Fondation iFrap de chiffrer les différents scénarios possibles pour maîtriser la politique salariale de la fonction publique d'Etat.

1. Geler le « point d'indice » (augmentations générales). La mesure toucherait les traitements de base et les primes. Elle économiserait au moins 510 millions d'euros/an. Une baisse de 0,25 % du point d'indice pendant deux ans entraînerait 510 millions d'euros d'économies supplémentaires. La seule réduction de la revalorisation des indices, grades et échelons permettrait d'économiser 400 millions d'euros supplémentaires par an.

2. Suspendre les mesures catégorielles. Les mesures individuelles représentent plus de la moitié des facteurs d'augmentation des rémunérations publiques : un gel des indemnités et primes engendrerait une économie de 550 millions

d'euros. Un gel des promotions et avancements économiserait à lui seul 1,2 milliard d'euros sur l'année.

3. Ralentir les carrières. Mesure moins lourde, un allongement de la durée d'échelon de trois mois pour certaines catégories de personnel générerait 130 millions d'euros d'économies/an. De même, le plafonnement de la progression globale des carrières à 1,5 % entraînerait un gain de 325 millions d'euros.

4. Baisser les primes. Une baisse de 5 % des primes des fonctionnaires de catégories A et B, à l'instar de l'exemple montré par le gouvernement (baisse de 30 % des traitements du Président, du Premier ministre, des ministres, et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat) rapporterait 640 millions d'euros.

5. Plafonner les plus hautes rémunérations. Un plafonnement à 160 000 euros net maximum de la rémunération

des agents de l'Etat, des opérateurs de l'Etat et des autorités administratives indépendantes générerait plus de 9 millions d'euros d'économies. Une mesure cohérente avec le plafond déjà imposé par le gouvernement pour les patrons d'entreprises publiques.

6. Désindexer les pensions. Ce poste a tendance à augmenter plus vite que les traitements. Dans l'attente d'une réforme profonde de la retraite créant un système unique public-privé, il est, là encore, possible de proposer diverses modalités d'ajustement. Par exemple, la désindexation des pensions de l'inflation : une non-revalorisation totale des pensions économiserait 700 millions d'euros par an, une revalorisation de 0,5 % (soit presque le niveau de la croissance) produirait un gain de 500 millions d'euros.

AGNÈS VERDIER-MOLINIÉ ET SAMUEL-FRÉDÉRIC SERVIÈRE
WWW.IFRAP.ORG

RÉMUNÉRATIONS : 30 % DES DÉPENSES DE L'ÉTAT



Sources : ministère des Finances. Chiffres 2011.

avait souhaité que les fonctionnaires récupèrent sous forme de primes la moitié des économies générées par les baisses d'effectifs. La RGPP disparaissant, le gouvernement peut justifier la réduction des mesures catégorielles, et leur ciblage sur les bas salaires. D'autant que le système était loin d'être parfait. La Cour des comptes a souligné à plusieurs reprises que la masse salariale de l'Etat avait continué d'augmenter, malgré les suppressions de postes, car les mesures catégorielles étaient trop généreuses. En 2011, elles ont absorbé 69 % des économies liées aux suppressions de postes, et non 50 % comme prévu, selon le rapport de Christian Eckert, le rapporteur PS du Budget à l'Assemblée nationale. Si certains ministères ont été bons élèves, d'autres n'ont pas tenu la feuille de route, l'Intérieur décrochant le bonnet d'âne, avec des distributions de primes trois fois plus importantes que les économies liées au « sur deux ». Nicolas Sarkozy avait pris garde de ne pas frois-

ser les policiers et les gendarmes.

Le hic dans le système que voudrait mettre en place l'équipe Ayrault est qu'il risque de créer de fortes inégalités entre les administrations : les agents des ministères non prioritaires vont fournir au moins autant d'effort en termes de suppressions de postes que sous l'ère Sarkozy, tout en touchant beaucoup moins de primes. Pas sûr qu'ils apprécient.

La Cour des comptes prône un traitement de choc

D'ores et déjà, le syndicat national Solidaires Finances Publiques, très ancré dans l'administration en charge des impôts et du Trésor public (la DGFIP), a commencé à protester. « *La DGFIP et plus largement Bercy auraient dû être considérés comme un ministère et des missions prioritaires. En continuant à supprimer des emplois au sein de la DGFIP, qui plus est à un rythme supérieur à la RGPP, ce sont les missions et les agents des finances publiques qui sont en péril* », a-

t-il déclaré dans un communiqué cet été. Jusqu'à présent, ce genre de prise de position est plutôt rare. Mais à terme, les tensions entre ministères pourraient s'accroître.

En outre, la potion envisagée - absence d'augmentation générale, division par deux des mesures catégorielles - ne suffira probablement pas à atteindre l'objectif fixé par Matignon de stabilisation des dépenses de personnel. C'est ce qui ressort du rapport de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques publié début juillet. Les experts de la Cour ont calculé que pour stabiliser la masse salariale de l'Etat, tout en maintenant les effectifs globaux, le gouvernement devrait bloquer toute augmentation générale, mais aussi diviser par dix - et non par deux - les mesures catégorielles et limiter les avancements de carrière.

Bref, le choix de maintenir l'emploi global impose un traitement de choc sur les rémunérations. « *Seule une baisse des effectifs est à même* ...

Le poids des embauches dans les collectivités

... de fournir des marges de manœuvre en matière de politique salariale », a expliqué le premier président de la Cour, Didier Migaud, lui-même ancien député PS. Le gouvernement s'est mis dans une situation très délicate. Soit il durcit sa politique salariale par rapport au plan actuel, une option politiquement dangereuse. Soit il ne respecte pas son objectif de stabilisation des dépenses de personnel de l'Etat, au risque d'être sanctionné par les marchés financiers et par Bruxelles.

La Cour des comptes presse aussi l'exécutif de regarder du côté des collectivités locales. Entre 1999 et 2009, ces dernières ont créé près de 350 000 emplois, et ce, hors transferts de compétences liés à la décentralisation*. Il s'agit donc bien de « pures » créations de postes. Problème : le gouvernement n'a pas la maîtrise des embauches menées par les communes, départements et Régions qui, selon la Constitution, s'administrent librement. Mais il peut agir indirectement, via les fonds que l'Etat transfère aux collectivités et qui représentent près du quart de leur budget. Le gouvernement Fillon a gelé ces fonds depuis 2010 et l'équipe Ayrault a décidé de faire de même. Cette politique, fondée sur le pari que les collectivités embaucheront moins si elles sont moins riches, commence à porter ses fruits. Selon des données provisoires, l'emploi a reculé de 0,4 % dans les communes en 2011, une première. Mais la Cour des comptes recommande d'aller plus loin, en serrant la vis aux communes et intercommunalités, à l'origine des dérapages de ces dernières années. La précédente majorité UMP proposait, elle, de réduire les transferts aux collectivités de 2 milliards par an de 2013 à 2017.

Bref, les idées ne manquent pas pour freiner les embauches de fonctionnaires. Reste à avoir le courage politique de les mettre en place. L'avenir dira si la majorité PS osera s'attaquer de front à ses alliés - les élus locaux - et à ses électeurs - les fonctionnaires.

■ CÉCILE CROUZEL

* Solde total : +539 877 emplois.



Les sept avantages d'exception

La Fondation iFrap a passé en revue pour « Le Figaro Magazine » les grandes différences entre la fonction publique et le secteur privé. La comparaison est sans appel.

En France, plus d'un actif sur cinq travaille dans la fonction publique : pour l'Etat (2,4 millions d'entre eux), les collectivités locales (1,8 million), les hôpitaux (1,1 million) mais aussi pour les organismes divers d'administration centrale (Odac), qui regroupent des structures aussi variées que le CNRS, l'Opéra de Paris, Météo France, etc. Soit au total, plus de 5,3 millions de personnes. La grande majorité de ces agents bénéficie d'un statut hors norme par

rapport au secteur privé avec une kyrielle d'avantages sociaux, parfois peu connus. Tous les pays développés confrontés dans le passé à l'exigence de diminuer leur train de vie, comme le Canada et la Suède, ont non seulement diminué le nombre de fonctionnaires mais aussi réformé leur statut. La France peut-elle y échapper ?

En sept points, détaillés par la Fondation iFrap*, voici pourquoi une telle révision est nécessaire.



Manifestation de fonctionnaires à Rennes en février 2007. Selon la direction de la fonction publique, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a augmenté de 10 % entre 2006 et 2011.

ges d'un statut

1 STATUT.

C'est la protection maximale. Quelque 80 % des agents des trois grandes fonctions publiques ont le statut de fonctionnaire à vie. Les cas de licenciements – même pour faute grave – sont extrêmement rares (seul chiffre connu : 52 en 2002). Lorsqu'un service ferme, les agents sont automatiquement reclassés : il n'y a pas de « licenciement économique ». Cependant, 16,5 % des agents (875 000 personnes) sont non titulaires. Ils bénéficient d'un CDD ou d'un CDI de droit public ou sont vacataires. Les contrats précaires peuvent être de trois ans renouvelables une fois, soit six ans maximum, alors qu'on ne peut dépasser dix-huit mois dans le privé.

2 RÉMUNÉRATIONS.

Contrairement à certaines idées reçues, les salaires sont globalement plus élevés dans le public que dans le privé (voir tableau ci-contre). Seule exception, la fonction publique territoriale, où le salaire moyen est en dessous de ceux du privé en

raison de la moindre qualification des agents. Par rapport au privé, l'Etat et l'hôpital font travailler un plus grand nombre de cadres diplômés (enseignants, chercheurs, praticiens hospitaliers...), ce qui relève les statistiques. Notons au passage que le cliché d'une fonction publique qui ne sait pas garder ses cerveaux est mis à mal. D'autant que dans le haut de l'échelle, où la fonction publique est moins rémunératrice que le privé, l'écart est très faible (52 euros net par mois en défaveur des cadres publics hors enseignants), selon les chiffres de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). En outre, les salaires du public augmentent en moyenne plus vite que ceux du privé. Selon les chiffres de Bercy, ils ont progressé de

RÉMUNÉRATIONS : AVANTAGE AU PUBLIC

Salaires nets mensuels moyens en 2009

Etat	Collectivités locales	Etablissements publics de santé	Secteur privé
2 377 €	1 830 €	2 156 €	2 041 €

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

3,7 % par an en moyenne en euros courants entre 1995 et 2008, contre 2 % pour le privé.

3 TEMPS DE TRAVAIL.

C'est Eurostat qui le dit : on travaille moins dans le public que dans le privé (37 heures hebdomadaires contre 38,5). Facteur aggravant, l'écart s'est creusé depuis 2009 : + 20 minutes par semaine. Non seulement parce que les salariés du privé ont été plus sollicités, mais aussi parce que le temps de travail des personnels du secteur public a reculé.

4 ABSENTÉISME.

L'absentéisme, c'est-à-dire les arrêts maladie, est de 2 à 4 jours plus élevé dans la fonction publique que dans le privé. Pas tant au sein de l'Etat, où il est quasiment le même (8 jours par an) et a diminué de 1 jour en six ans, que dans la fonction publique territoriale, où il bat des records ! Selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), il est de 22,3 jours par an pour les titulaires. Pis, l'absentéisme s'est accru de 1,5 jour depuis 2001. Officiellement, cette dérive s'expliquerait par l'âge moyen élevé des agents, souvent malades... Une explication peu convaincante en regard à la très faible différence entre le poids des plus de 50 ans dans la fonction publique d'Etat (32,3 % fin 2009) et dans la territoriale (32,6 %). C'est même l'inverse quand on prend les plus de 55 ans : 16,9 % et 15,4 %. Il faut plutôt voir dans cet absentéisme local élevé le résultat d'une absence de gestion – et donc de contrôle – des arrêts maladie par les collectivités, alors que l'Etat, lui, a commencé à prendre la question au sérieux (lire l'encadré sur les enseignants p.42).

5 AIDES FAMILIALES.

En France, toutes les familles reçoivent, quels que soient leurs revenus et statut, des allocations familiales en fonction du nombre d'enfants du foyer à partir du 2^e enfant. En plus de ces allocations, les agents payés par l'Etat – fonctionnaires et non-titulaires – perçoivent un « supplément familial de traitement » en fonction du nombre d'enfants à charge, et ce, dès le premier enfant. Cerise sur le gâteau : il est en partie proportionnel au traitement ! Même plafonné (281,57 €/mois pour 3 enfants), ce mécanisme avantage indubitablement les hautes rémunérations de la fonction publique... Coût du dispositif : 1,3 milliard d'euros, selon la ...

Un absentéisme plus élevé autour du week-end...

... Cour des comptes, qui a demandé à plusieurs reprises que le dispositif soit, au minimum, recalibré.

De surcroît, les agents de l'Etat bénéficient de chèques emploi service universels (Cesu) préfinancés par leur employeur (l'Etat) pour financer la garde de leurs enfants jusqu'à l'âge de six ans. Cette aide peut atteindre 655 € par an et par enfant au maximum. Les agents hospitaliers en bénéficient également. A l'automne dernier, entre deux salves de hausses d'impôts, le gouvernement Fillon a revalorisé cette aide de près de 9 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

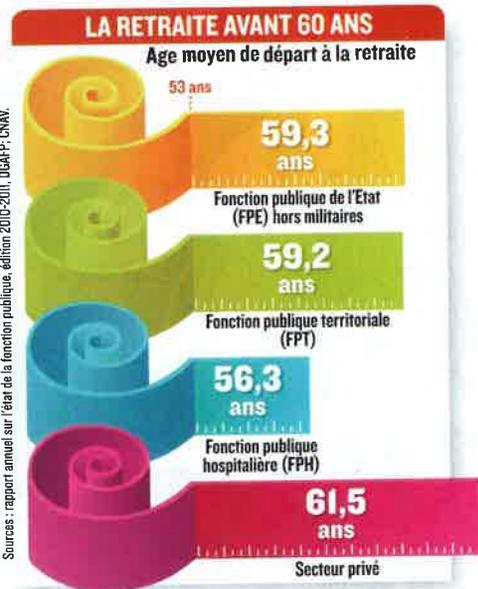
6 LOGEMENT.

L'Etat loge une partie de ses agents dont la présence sur le lieu de travail est indispensable (127 400 logements gratuits) ou utile (9 000 à loyer modeste). Là où le bât blesse, c'est que l'Etat défiscalise large-

ment cet avantage en nature lorsqu'il est réintroduit dans le revenu imposable des agents. Bref, c'est fromage ET dessert ! En outre, la sphère publique est surreprésentée dans les logements sociaux réservés : elle occupe 15 % du parc HLM par le biais des contingents communaux, réserve préfectorale et autres mécanismes. A côté, le privé - qui emploie les trois quarts des actifs - n'a que 20 % du parc qui lui sont « réservés » par le biais du 1 % logement. (Le reste est attribué aux éligibles de droit commun sur liste d'attente.)

7 RETRAITE.

Le régime des fonctionnaires est plus avantageux que celui du privé dans son mode de calcul : 6 derniers mois pris en compte, par opposition aux 25 meilleures années dans le privé. Réversion en cas de veuvage sans conditions de ressources, etc. En 2010, pour payer les retraites de ses fonc-



tionnaires, l'Etat a versé 28 milliards d'euros, soit, comme employeur, un taux de cotisation de 62,14 %. En comparaison, dans le secteur privé, ce taux employeur n'est que de 15 %. Un écart qui mesure concrètement les avantages dont bénéficient les agents publics titulaires mais qui, pour Bercy, s'explique notamment par l'assiette de cotisations plus faible (elle ne comprend pas les primes) (graphique ci-dessus).

LE FIGARO MAGAZINE AVEC LA FONDATION IFRAP

* Think tank indépendant, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques.



PLANPICTURE/ISTOP

Ce que ne disent pas les rapports officiels Les longs week-ends des enseignants

ment des profs absents et rendu public juste avant l'été (1), l'Inspection générale de l'éducation donne quelques indications tout en refusant de s'avancer franchement sur cette notion « peu pertinente » (sic !) de l'absentéisme. Il n'empêche, on y apprend que le nombre de journées d'absence dans le primaire a totalisé 5 570 000 en 2009-2010. Rapporté au nombre de professeurs des écoles (y compris l'enseignement privé), c'est 15 jours de congé maladie en moyenne par enseignant. Si l'on ne tient pas compte des congés maternité qui, précise le rapport, sont nombreux (38 %) compte tenu de l'âge et de la féminisation du corps enseignant dans le primaire, on aboutit au chiffre de 9,5 jours d'arrêts de courte durée par instit'. Dans le secondaire, le chiffre est plus bas : 6,5 jours d'arrêt maladie de courte durée dans les collèges et lycées pu-

blics en moyenne par enseignant. Ces chiffres sont à comparer à ceux du secteur privé : 8 jours par an en moyenne. Sur le papier, donc, l'Education nationale tient la comparaison face au privé. A cette énorme différence près : les personnels de l'Education nationale bénéficient de seize semaines de congés par an contre cinq semaines dans le privé. Ce qui rend le comparatif nettement moins favorable à l'Education ! Sans même parler du temps de travail hebdomadaire, autre sujet récurrent de polémique... Si l'Inspection refuse de se prononcer sur l'absentéisme, son rapport n'en cite pas moins - sans le contester - un audit sur l'école primaire commandé en 2009 par Xavier Darcos, alors ministre, au cabinet privé Roland Berger : selon cet audit, près d'un enseignant sur deux du primaire (45 %) avait posé au moins un

congé maladie en 2007-2008, deux fois plus que chez les salariés du privé (2). Pis, « 55 % des congés de 24 heures et 81 % des congés de 48 heures ont lieu juste autour du week-end »... Sans parler du mois de mai, marqué généralement par un regain des arrêts maladie ! A l'époque, les syndicats d'enseignants avaient dénoncé une « stigmatisation » de la profession et mis en cause les tensions consécutives aux suppressions de postes. L'audit avait été enterré, au grand dam des associations de parents. S.R. (1) C'est l'un des 17 rapports mis sous le boisseau par le précédent gouvernement et que Vincent Peillon a décidé de sortir. Il est consultable sur le site du ministère www.education.gouv.fr (2) Il s'agit du secteur privé au sens large et non de l'enseignement privé. Il faut d'ailleurs noter que l'absentéisme des enseignants des écoles privées n'est pas isolé dans les statistiques officielles. Peut-être pour ne pas aggraver le cas du public...



La réforme la plus radicale a eu lieu en Suisse. En 2002, par référendum, ce pays a carrément abrogé le statut de fonctionnaire.

MARTA NASCIMENTO/REA

Ce que les autres pays ont fait

Devinette : quel est le pays qui a récemment décidé d'abolir le régime spécial de retraite de ses fonctionnaires et de repousser l'âge de leur départ à 67 ans, de ne plus leur accorder d'augmentations de salaires fondées uniquement sur l'ancienneté, de réduire leurs effectifs de 1 % par an, et de faire passer leurs horaires de travail de 37 à 40 heures par semaine sans compensation salariale ?

Si vous séchez, rassurez-vous, vous n'êtes pas le seul, car la réponse est stupéfiante : ce pays, c'est la France. Associée à sept autres nations (l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni et les Pays-Bas), la France a en effet exigé, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, que ces mesures soient prochainement appliquées aux 55 000 fonctionnaires européens ; en dépit de la résistance des syndicats, elles devraient être définitivement votées à la fin de cette année.

Comme quoi tout est possible, en tout cas hors de nos frontières. Car à l'intérieur, en revanche, notre retard demeure très substantiel par rapport à ce que la plupart des nations industrialisées ont accompli : de la Nouvelle-Zélande au Canada en passant par les pays scandinaves, mais aussi par l'Autriche et l'Italie (où seuls 15 % des fonctionnaires bénéficient encore d'un emploi à vie), on ne compte plus les gouvernements qui se sont courageusement attelés à la réforme de leurs fonctions publiques, parfois depuis plus de trente ans, donc sans attendre que la crise budgétaire les y oblige.

Menées par des élus de tous bords politi-

ques, de droite comme de gauche, ces réformes ne visaient d'ailleurs pas seulement à faire des économies. A dépenses égales – voire supérieures – pour le contribuable, et depuis la plus ancienne (en Suède, au milieu des années 60) jusqu'à la plus radicale (en Suisse, où le statut de fonctionnaire a été supprimé par référendum en 2002), ces réformes avaient toutes pour objectif principal de moderniser les fonctions publiques en améliorant la qualité du service rendu et la carrière des agents. On payait mieux les fonctionnaires et on leur confiait des tâches plus intéressantes, mais on exigeait d'eux qu'ils soient aussi performants que leurs homologues et concurrents du privé, eux aussi rétribués au besoin par l'Etat.

Plus la réforme est tardive, plus elle est douloureuse

Une souplesse qui ne pouvait évidemment pas être obtenue sans de profondes modifications du statut des fonctionnaires, obtenues la plupart du temps grâce aux mesures suivantes : garantie de l'emploi réservée aux fonctions régaliennes (magistrats, militaires, policiers), augmentations de traitement liées aux résultats, harmonisation des grilles indiciaires et des primes entre les différentes administrations, privatisation des entreprises et des agences publiques, contrats de droit privé (régimes de retraite compris) pour une majorité d'agents publics, dont les enseignants et les personnels hospitaliers.

Autant de recettes qui ont fort bien fonctionné (seuls 10 % des agents des services

publics suédois, loués pour leur excellence, bénéficient par exemple d'un emploi à vie, contre 81 % en France) et qui demeurent encore valables de nos jours, surtout par temps d'austérité budgétaire. Mais avec une différence de taille : les pays qui ont trop longtemps attendu pour réformer leurs fonctions publiques ne peuvent plus le faire aujourd'hui qu'au détriment de la qualité du service rendu et du bien-être de leurs agents. Car ils ne disposent que de deux solutions rapides pour dépenser moins. Tailler dans les effectifs, comme en France, mais sans pouvoir les redéployer, faute d'avoir harmonisé les statuts. Ou diminuer les rémunérations de façon brutale, comme en Grèce et en Espagne, au risque de paupériser leurs fonctionnaires et de détruire ainsi tout espoir de relancer leur croissance par la consommation.

Mais cela ne signifie pas qu'il est trop tard pour agir. Surtout pas chez nous, où il serait possible de le faire sans attendre ni réunir une nouvelle commission d'experts : qu'il s'agisse d'évaluer le bilan des réformes entreprises à l'étranger ou d'émettre des propositions adaptées au cas français, ce ne sont pas les rapports qui manquent. Dont l'excellent « Livre Blanc » du conseiller d'Etat Jean-Ludovic Silicani, rédigé en 2008 à la demande d'Eric Woerth *, qui synthétise lui-même des dizaines d'études chèrement élaborées depuis vingt ans sur la question. Ce qui nous fait au moins un domaine où nous ne sommes pas en retard sur nos voisins !

■ VÉRONIQUE GROUSSET

* En version intégrale sur www.ladocumentationfrancaise.fr